

Suppressions d'emplois à la DGFIP, c'est comme « Un jour sans fin »

Le quantum de suppressions d'emplois pour 2022, était déjà connu, puisqu'il s'inscrit désormais dans la perspective pluriannuelle du Contrat d'objectifs et

de moyens (COM) 2020/2022, signé par le DG avec le secrétariat des ministères économiques et financiers et la direction du budget.

Aux 1 800 suppressions de 2021 s'ajoutent donc les 1 600 de 2022.

Ce sont pourtant près de 5 000 départs de notre administration qui sont envisagés pour 2022 (dont 4 300 départs à la retraite).

1 600 nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP, pour 2022, 40 000 depuis 2002 !

PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022
- 1 988	- 2 000	- 2 130	- 1 630	- 1 600	- 2 130	- 1 500	- 1 800	- 1 600

Corrigées du solde des transferts entre programmes budgétaires, notamment des gains de productivité (94 ETP) liés au transfert de certaines taxes douanières, ce sont au total 1 506 suppressions nettes d'emplois qu'il faut répartir entre les services et les corps, dont l'essentiel reposera sur les DDFIP et DRFIP, comme le démontre le tableau qui suit.

	A+	A	B	C	TOTAL
DRFIP/DDFIP	- 126 ⁽¹⁾	- 56	- 398 ⁽²⁾	- 748	- 1 328

1 -détail : -1 AGFiP,+1 AFIP, +30 AFIPA, +80 IP, -146 Idiv HC, -90 Idiv CN

2 - dont -5 B géomètres

Les effectifs de catégorie C sont comme toujours les plus gros contributeurs !

Localement, on passe de 19 suppressions l'année dernière à 12 suppressions cette année.

La catégorie C est encore durement touchée.

12 nouvelles suppressions d'emplois pour notre département

C'est à l'occasion du CTL emplois de la DDFIP 85, début janvier, que nous connaissons la déclinaison concrète de ces suppressions par services et structures.

Sources (documents préparatoires au CTR du 7/12)	Catégories									Évolution globale des emplois
	AFIP	IP	Idiv HC	Idiv CN	A	B	Bgeo	C	C AST	
Volet emplois PLF 2021	/	+1	-2	-5	/	-1	/	-4	/	- 12 et +1

Faut-il se réjouir de voir apparaître dans les bonnes intentions de la DG, la formule suivante :

« Toutefois en 2022, les départements ne devront pas positionner de suppressions d'emplois

dans les services relocalisés ainsi que dans les services supra-départementaux de création récente. » ?

Si on s'y refuse en 2022, il y a fort à parier qu'en 2023 on pourra, à nouveau !!!

Des recrutements de contractuels qui s'intensifient !

Et c'est dans ce contexte qu'on apprend que les recrutements contractuels vont s'intensifier !

Bien que la direction ait dû renoncer au recrutement d'un B au SIP de Fontenay Le Comte, il n'en demeure pas moins que ce sont donc 1 B et 4 C qui ont été recrutés par cette voie, par la DDFiP de Vendée, en 2021 : 1 C pour la Trésorerie amendes, 1C pour l'enregistrement, 1C à la direction (comptabilité), 1 C à la trésorerie des hôpitaux et 1B à la trésorerie de Saint Gilles.

Si la DG se veut rassurante, en préambule, en postulant la primauté du concours sur toute autre forme de modalité d'entrée dans la fonction publique, elle n'en rappelle pas moins la possibilité offerte par la loi du 6 août 2019 :

« Le cadre du recrutement des contractuels est fixé par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Celle-ci maintient le principe de l'occupation des emplois permanents par les fonctionnaires, élargit le champ des dérogations (ouverture aux emplois B et C) et facilite le recrutement d'agents sous contrat. Cependant, la priorité faite aux fonctionnaires demeure (article 4-2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée). »

Les perspectives s'annoncent donc, en ce domaine, exponentielles, puisque la DG se fixe un objectif de recrutement à hauteur d'un millier de contractuels réparti sur les trois catégories A, B et C, pour 2022.

Rappelons qu'en 2021, elle avait autorisé le recrutement de 920 contractuels (contre 270, en 2020) ; Et même si, 710 recrutements « seulement » ont déjà été réalisés à la date du 29 novembre 2021, on mesure bien le niveau de changement de paradigme dans les effectifs de la DGFIP...

Et des emplois volés !!!

Comme si toutes ces bonnes nouvelles n'y suffisaient pas, rappelons que, selon la cour des comptes, « en 2018, 2019 et 2020 les suppressions d'emplois ont été finalement supérieures à celles prévues dans les lois de finances ».

- 2048 suppressions d'emplois en 2018 au lieu des 1600 prévues, soit **448 de plus**,
- 2203 suppressions d'emplois en 2019 au lieu des 2130 prévues, soit **73 de plus**,
- 1860 suppressions d'emplois en 2020 au lieu des 1500 prévues, soit **360 de plus**.

Cette situation hors norme (auparavant, le volume des suppressions d'emplois était respecté) a un impact sur les dépenses de la DGFIP. Elles sont inférieures à ce qui est prévu en raison de ces suppressions d'emplois. En 2020, « **les dépenses de personnel ont été inférieures de 118,9 millions d'euros** à la prévision, notamment **parce que les suppressions d'emplois ont été plus importantes que celles prévues dans le schéma d'emploi** » selon la Cour des comptes...

Et sinon, Le monde d'après, c'est pour quand déjà !!!!